

EXTRAIT **du Registre des Arrêtés du Maire**

Arrêté n° AT2024_339

OBJET : ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la ville de SAINT VINCENT DE TYROSSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté municipal du 14 Janvier 2000 portant règlement général de voirie pour la commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE,

VU l'avis favorable de la Communauté de Commune MACS

VU la demande d'autorisation de la SAS ANTOINE GARCIA & FILS pour rejoindre en poids lourds de plus de 5 tonnes la zone de chantier de l'Orangerie située Rue de Lartigue, à ST VINCENT DE TYROSSE.

CONSIDERANT qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur la voie de ladite commune,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La circulation sera temporairement réglementée, Allée des Platanes, Rue de Péchin, Rue de Maubecq, Rue de Lartigue, dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable du 23/10/2024 au 31/01/2025.

ARTICLE 2 :

Les poids lourds de plus de 5 tonnes de la SAS ANTOINE GARCIA & FILS seront autorisés à emprunter les voies suivantes :

- Allée des Platanes
- Rue de Péchin
- Rue de Maubecq
- Rue de Lartigue

ARTICLE 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

M. le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT VINCENT DE TYROSSE,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de SAINT VINCENT DE TYROSSE,
- M. le Président de EMMA,
- M. le Président du SITCOM,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Chef de Service de Police Municipale,
- La SAS ANTOINE GARCIA & FILS, ZA du Conte II, 196 rue Floché 40000 MONT DE MARSAN

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 19 septembre 2024



Le Maire,
Régis GELEZ

Acte réglementaire rendu exécutoire
par publication sur le site de la Ville le 23 09 24



Le Maire,